

Pour toutes les activités de l'ASEL, l'inscription (ou ré-inscription) en ligne via la plateforme HelloAsso est obligatoire.

L'inscription ne peut être réalisée que sur un ordinateur. Cela ne fonctionne pas sur un smartphone ou une tablette.

A la fin de la procédure d'inscription, vous recevrez un courriel de confirmation de la part d'HelloAsso. Si vous ne recevez pas ce courriel (pensez à vérifier dans les indésirables), alors l'inscription n'a pas abouti.

Les liens des formulaires d'inscription se trouvent sur le site de l'ASEL (asel-smu.fr), dans les pages des activités. Chaque activité a son formulaire d'inscription dédié.

### Adhésion à l'ASEL

L'**adhésion individuelle à l'association est obligatoire et s'élève à 15,00 euros.**

Pour chaque adhérent, veuillez **cocher l'option "Adhésion individuelle"** dans le formulaire d'inscription (à droite des informations de l'adhérent) pour l'ajouter à la cotisation, car par défaut rien n'est coché.

L'option "Adhésion individuelle gratuite" ne sert que si l'adhésion a déjà été réglée pour l'adhérent sur une autre activité ou bien si l'inscription concerne un 3e (ou plus) adhérent au sein d'un même foyer.

### Droit à l'image

En cochant "OUI" pour le droit à l'image, vous autorisez l'ASEL à diffuser des photos où vous ou votre enfant apparaissez, dans le cadre des activités pratiquées et particulièrement lors de résultats de compétitions, de tournois, de stages ou de manifestations au sein de l'ASEL. Les supports sur lesquels peuvent paraître ces photos sont des supports de communication sur la vie de l'association tels que le site de l'ASEL, les journaux communaux, l'affichage pour présenter les activités lors du forum des associations.

### Les modes de paiement

Les professeurs et animateurs de l'ASEL n'acceptent aucun règlement. Les règlements hors CB en ligne sont à déposer au secrétariat de l'ASEL lors d'une permanence.

Les paiements en espèces seront acceptés de manière exceptionnelle, remis en mains propres au secrétariat contre un reçu.

#### ➤ Paiement CB sécurisé via la plateforme de gestion des inscriptions HelloAsso :

IMPORTANT : aucun frais de CB n'est prélevé en payant par le biais de la plate-forme HelloAsso.

La somme affichée comme "contribution à la plate-forme" n'est qu'une proposition. Vous pouvez la modifier en cliquant sur le bouton "Modifier". Ensuite :

- soit vous déplacez le curseur pour réduire le montant de votre contribution (minimum 1 €) et vous enregistrez ;

- soit vous cochez l'option "Je ne souhaite pas soutenir HelloAsso" . La fenêtre alors se referme et le montant de la contribution sera à zéro.

#### **Association Sports et Loisirs de Saint Martin d'Uriage**

Maison des associations - 322 Chemin de la Richardière - 38410 Saint Martin d'Uriage

Site internet : <http://asel-smu.fr/> - Contact : [info@asel-smu.fr](mailto:info@asel-smu.fr)

Permanence : lundi de 18h à 19h30 - Tél : 04 76 89 74 39

➤ **Chèques bancaires**

Pour régler en chèque bancaire (en 1 ou plusieurs chèques si besoin d'échelonner), contactez le secrétariat par courriel : [info@asel-smu.fr](mailto:info@asel-smu.fr).

➤ **Chèques ANCV**

Vous pouvez régler une partie de votre cotisation en chèques ANCV, vacances ou sport, le montant maximum accepté étant 50 % du montant dû. Contactez le secrétariat par courriel : [info@asel-smu.fr](mailto:info@asel-smu.fr).

➤ **Pass Sport Région (lycéens et étudiants) / 30€** (uniquement pour les activités sportives)

Pour déduire le montant du Pass Sport Région, utilisez le code promo **PASSREG**.

Joignez la copie du pass dans la zone prévue à cet effet.

Le pass utilisé doit être au même nom que le jeune inscrit.

Si vous avez plusieurs inscriptions à réaliser sur la même activité mais qu'un seul des enfants bénéficie du pass région, merci de faire les inscriptions séparément.

➤ **Pack Loisirs (collégiens) :**

pass culture ou sport / 15€ ou pass découverte culture ou sport / 4€

Pour déduire le montant d'un Pass Sport ou d'un Pass Culture , utilisez les codes promo suivants :

**PACLOI4** >> pass découverte= 4 euros

**PACLOI8** >> 2 x pass découverte = 8 euros

**PACLOI15** >> pass culture ou pass sport = 15 euros

Si vous avez plusieurs inscriptions à réaliser sur la même activité mais qu'un seul des enfants bénéficie du pass, veuillez réaliser les différentes inscriptions séparément.

Dès réception du chéquier Pack Loisirs, il faudra déposer le pass, sous enveloppe et avec son talon, dans la boîte aux lettres de l'ASEL à la maison des associations.

Le pass utilisé doit être au même nom que le jeune inscrit. Les pass des frères/soeurs ne sont pas acceptés.

\*\*\*\*\*

Les informations recueillies lors des inscriptions restent dans le cadre de l'ASEL et sont confidentielles.

**Association Sports et Loisirs de Saint Martin d'Uriage**

Maison des associations - 322 Chemin de la Richardière - 38410 Saint Martin d'Uriage

Site internet : <http://asel-smu.fr/> - Contact : [info@asel-smu.fr](mailto:info@asel-smu.fr)

Permanence : lundi de 18h à 19h30 - Tél : 04 76 89 74 39